Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session
Genève, 22-27 janvier 2018

EB142/1(annoté)
24 novembre 2017

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2. Dialogue avec le Directeur général

3. Questions prioritaires stratégiques

3.1 Projet de treizième programme général de travail 2019-2023

Le Directeur général présentera à l'examen du Conseil le projet de treizième programme général de travail 2019-2023. Le projet de programme général de travail est entièrement aligné sur les objectifs de développement durable. Il énonce la vision, la mission et les priorités de l'OMS, ainsi que des priorités stratégiques claires, des réorientations stratégiques et des réorientations institutionnelles. Il est également en harmonie avec le programme du Directeur général pour le changement et reflète les réorientations des méthodes de travail de l'Organisation qui seront nécessaires à l'appui de ce changement.

3.2 Réforme de l'OMS

Le Directeur général soumettra une série de rapports sur la réforme de l'OMS. Il s'agira notamment d'un rapport contenant des propositions visant : à améliorer l'efficacité du Conseil et son rôle stratégique ; à aborder le problème des ambiguïtés d'interprétation et des lacunes dans le processus d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée de la Santé ; et à aborder d'autres ambiguïtés, lacunes et insuffisances des règlements intérieurs des organes directeurs. Le Conseil sera invité à examiner ces propositions afin, le cas échéant, d'apporter ou de recommander des amendements aux règlements intérieurs. D'autres rapports seront soumis sur les sujets suivants : programme de transformation du Directeur général ; stratégie et plan d'optimisation des ressources à l'OMS ; et évaluation par le Bureau du Conseil de l'expérience de l'utilisation des critères et de l'outil de hiérarchisation des propositions visant à inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour.

3.3 Préparation et action de santé publique

Conformément à la résolution EBSS3.R1 (2015) et à la décision WHA68(10) (2015), ce rapport : a) fera le point sur toutes les urgences de santé publique de portée internationale, les situations d'urgence classées de niveau 3 par l'OMS et les situations d'urgence classées de niveau 3 par le Comité permanent interorganisations des Nations Unies pour lesquelles l'OMS a pris des mesures ; b) décrira l'action entreprise par l'OMS aux niveaux mondial, régional et de pays pour améliorer la coordination lors de situations d'urgence sanitaire ; et c) présentera les progrès réalisés afin d'améliorer la recherche-développement pour les maladies à potentiel épidémique.

Conformément à la décision WHA70(11) (2017), le Directeur général soumettra à l'examen du Conseil, un projet de plan stratégique mondial quinquennal visant à améliorer la préparation et l'action de santé publique et fondé sur les observations que les États Membres auront formulées lors des réunions des comités régionaux de l'OMS en 2017, d'une consultation en ligne et d'une réunion avec les missions des États Membres à Genève. Le projet de plan comprend des principes directeurs, les trois piliers de la préparation et de l'action de santé publique et des orientations stratégiques pour une mise en œuvre durable du Règlement sanitaire international (2005).

Le Président du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire présentera le troisième rapport du Comité aux organes directeurs. Celui-ci contiendra les observations et recommandations du Comité destinées au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire issues de son examen du Programme et de visites sur le terrain effectués de juin à décembre 2017.

3.4 Planification de la transition pour la poliomyélite

Le rapport du Directeur général fournira des informations concises sur : un plan stratégique de haut niveau sur la transition pour la poliomyélite ; les processus pertinents au niveau des pays, y compris les examens fonctionnels du Bureau régional de l'Afrique, le modèle des principales capacités nationales du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, le dossier argumenté en faveur de la vaccination en Afrique et la planification de la transition nationale pour la poliomyélite ; la stratégie postcertification ; le point de la situation sur les ressources humaines ; et la planification du budget programme associée à la transition pour la poliomyélite.

3.5 Santé, environnement et changement climatique

Le Directeur général fera rapport et sollicitera l'avis des États Membres sur les projets visant à réaliser des progrès concernant la priorité stratégique du Directeur général sur « les répercussions du changement climatique sur la santé » et à mesurer les résultats obtenus, afin de réduire le nombre annuel estimé de 12,6 millions de décès liés aux risques environnementaux, par l'intermédiaire du programme général de travail de l'OMS et d'initiatives spéciales, et en partenariat avec d'autres organisations.

3.6 Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins, et en favoriser l'accès

L'accès insuffisant aux médicaments et aux vaccins continue d'entraver l'instauration de la couverture sanitaire universelle. Le rapport du Secrétariat traitera de la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins, et des moyens d'en favoriser l'accès, et notamment des options pour des approches globales des systèmes de santé, en tenant compte de toutes les étapes de la chaîne de valeur des médicaments et des produits sanitaires. Il fera également le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution WHA69.25 (2016).

3.7 Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Le Directeur général présentera le rapport final de l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure la Stratégie mondiale et le Plan d'action restent d'actualité, et de faire le point de leurs réalisations et des problèmes qui restent à régler. Le rapport contiendra des recommandations sur les mesures à prendre au cours de la prochaine étape de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action concernant l'adjonction, le renforcement et la conclusion d'éléments et d'activités pertinents.

3.8 Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018

Conformément à la résolution WHA70.11 (2017), le Directeur général apportera des précisions sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2011) et du document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation approfondis des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2014) en vue de la préparation de la Troisième Réunion de haut niveau en 2018. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

3.9 Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose

Dans sa résolution 71/159 (2016), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de tenir une réunion de haut niveau sur la tuberculose en 2018 et a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de la préparer en collaboration avec l'OMS et les États Membres. Ce rapport fournira des informations de base et des précisions sur les mesures prises par l'OMS, notamment l'organisation de la Première Conférence ministérielle mondiale de l'OMS « pour mettre fin à la tuberculose à l'ère du développement durable : une riposte multisectorielle » (Moscou, 16 et 17 novembre 2017), avec les contributions des partenaires au processus conduisant à la réunion de haut niveau.

4. Autres questions techniques

4.1 Charge mondiale de mortalité et de morbidité due aux morsures de serpents

Chaque année, les envenimations dues aux morsures de serpents sont à l'origine de 138 000 décès et de 400 000 cas d'incapacité durable, et provoquent en outre plus de 2 millions d'affections graves. L'OMS a donc ajouté les envenimations dues aux morsures de serpents dans la liste des maladies tropicales négligées en juin 2017. Le Secrétariat soumettra un rapport détaillé faisant le point de la situation mondiale concernant les envenimations dues aux morsures de serpents et les activités qu'il a entreprises.

4.2 Activité physique pour la santé

Le Conseil exécutif, à sa cent quarantième session en janvier 2017, a fait sienne une proposition tendant à ce que le Secrétariat établisse un rapport et un projet de plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique, à soumettre au Conseil à sa cent quarante-deuxième session. Le Conseil sera également invité à examiner un projet de résolution.

4.3 Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant, et de l'adolescent (2016-2030) : le développement du jeune enfant.

Suite à la résolution WHA69.2 (2016) dans laquelle l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général de faire régulièrement rapport à l'Assemblée mondiale de la Santé sur les progrès accomplis en matière de santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent ; ce rapport fera le point de la situation en mettant l'accent sur le développement du jeune enfant.

4.4 Santé mobile

Afin de réaliser les gains de productivité potentiels qu'offrent les technologies numériques au service de la santé, les États Membres cherchent à définir des approches pratiques normalisées, concernant en particulier la santé mobile. Le Directeur général soumettra un rapport technique actualisé indiquant comment la santé mobile peut être institutionnalisée comme outil numérique pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuer à l'instauration de la couverture sanitaire universelle. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

4.5 Amélioration de l'accès aux technologies d'assistance

Le Directeur général fera rapport sur les activités de l'OMS et les mesures d'urgence qui s'imposent pour améliorer l'accès aux technologies d'assistance (fauteuils roulants, aides auditives et appareils pour malvoyants, par exemple) dans le contexte du vieillissement de la population et de la charge croissante de maladies non transmissibles et de handicaps. Le Conseil sera invité à examiner un projet de résolution énonçant les mesures à prendre pour mettre en œuvre la liste prioritaire de produits d'assistance de l'OMS.

4.6 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

- Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant : rapport biennal.

- Protection contre les conflits d'intérêts possibles dans les programmes nutritionnels.

Conformément à la résolution WHA65.6 (2012) et à la décision WHA67(9) (2014), le Directeur général présentera un projet d'approche pour la prévention et la gestion des conflits d'intérêts dans l'élaboration des politiques et l'application des programmes nutritionnels. Le Conseil sera invité à prendre note de l'approche. Le Directeur général fournira également des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'application exhaustif de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant 2012-2025. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

5. Autres questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

5.1 Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages

Conformément à la décision EB140(5) (2017) et à la section 6.14.5 du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique, le Conseil exécutif sera invité à examiner une proposition concernant la proportion des contributions de partenariat à utiliser pour les mesures de préparation interpandémiques et la proportion à réserver pour les activités de riposte en cas de pandémie.

5.2 Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil recevra, à l'ouverture de sa session, le rapport de la vingt-septième réunion de son Comité du programme, du budget et de l'administration qui doit se tenir les 18 et 19 janvier 2018.

5.3 Évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Conformément à la résolution WHA65.15 (2012) et à la décision EB141(1) (2017), le Secrétariat coordonne une évaluation, ouverte à l'ensemble des États Membres, qui sera conduite par le Conseil exécutif dans l'année suivant la nomination du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour mesurer l'efficacité du processus et des méthodes révisés de l'élection du Directeur général. L'évaluation se déroulera au cours d'une séance ouverte du Conseil exécutif, pendant sa cent quarante-deuxième session. Le rapport fournira des éléments propres à faciliter l'examen au cours de la séance ouverte.

5.4 Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2018-2019

La politique d'évaluation de l'OMS prévoit que le Secrétariat fait rapport chaque année au Conseil exécutif sur les progrès de la mise en œuvre du plan de travail biennal pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation. À sa session de janvier 2018, le Conseil examinera un rapport : a) faisant le point des travaux en cours ; et b) présentant, à l'approbation du Conseil, le plan de travail proposé pour l'évaluation au cours de l'exercice 2018-2019, qui recouvre à la fois les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées planifiées et établies en consultation avec des hauts responsables de l'ensemble de l'Organisation et examinées avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.

5.5 Collaboration avec les acteurs non étatiques

Conformément à la résolution WHA69.10 (2016) et au paragraphe 68.a)i) du Cadre général de collaboration avec les acteurs non étatiques, le Conseil exécutif examinera le rapport annuel sur la collaboration avec les acteurs non étatiques. En outre, le Conseil, par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration, est chargé, aux termes des paragraphes 60, 61 et 64 du Cadre général, d'examiner les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques et de passer en revue la collaboration avec un tiers des entités en relations officielles afin de décider s'il est souhaitable de maintenir ces relations officielles.

5.6 Rapport des comités du Conseil exécutif

- Fondations et distinctions

Le Conseil examinera les rapports des groupes de sélection des prix ci-après qui doivent être décernés en 2018 :

Le Prix de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la santé de la famille, le Prix Sasakawa pour la santé, le Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé, le Prix de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé (Prix de Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la recherche dans les domaines des soins de santé destinés aux personnes âgées et de la promotion de la santé) et le Prix Dr Lee Jong-wook pour la santé publique. Le Conseil sera également invité à approuver le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha et, le cas échéant, d'examiner un rapport de la réunion du Comité de la Fondation Jacques Parisot.

5.7 Prochaines réunions des organes directeurs

- Ordre du jour provisoire de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé

- Date et lieu de la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif

5.8 Nomination du Directeur régional pour les Amériques

Le document contiendra la proposition du Comité régional au Conseil en vue de la nomination du Directeur régional.

5.9 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS et rapport de l'Ombudsman

- Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS
- Rapport de l'Ombudsman

5.10 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

Les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du personnel sont soumis pour confirmation au Conseil en application de l'article 12.2 du Statut du personnel. Les amendements proposés au Statut du personnel sont présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé.

6. Questions soumises pour information

6.1 Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif

En 2012, dans sa décision WHA65(9), l'Assemblée de la Santé a approuvé la proposition tendant à ce que les présidents des comités régionaux soumettent systématiquement au Conseil un rapport récapitulant les débats des comités. Le Conseil sera invité à examiner les recommandations des comités régionaux.

6.2 Plan d'action mondial pour les vaccins

Le Conseil exécutif sera invité à examiner le résumé d'orientation du rapport du Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination qui s'est réuni pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan mondial d'action pour les vaccins. Le résumé d'orientation contiendra aussi les recommandations du Groupe sur les mesures correctives à prendre.

6.3 Rapport des organes consultatifs

- Comité d'experts et groupes d'étude

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen un rapport sur les réunions des comités d'experts et groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'experts et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l'Organisation.

Dans un deuxième rapport, le Secrétariat donnera des précisions sur ces réunions et sur la composition des comités d'experts qui se sont réunis en 2017.

6.4 Éradication de la poliomyélite

Le programme fera le point des progrès obtenus en vue de la réalisation de chacun des objectifs du Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Il présentera brièvement la situation programmatique et épidémiologique, en apportant notamment des précisions sur les activités poursuivies en vue de l'interruption mondiale de la transmission du poliovirus et sur l'intensification des efforts pour accélérer le confinement en laboratoire, avec une actualisation de la situation financière du programme afin de parvenir rapidement à la certification mondiale de l'éradication de tous les types de poliovirus sauvages.

7. Clôture de la session

Note :

Le Directeur général et le Bureau du Conseil exécutif se sont réunis à Islamabad (Pakistan), le 7 octobre 2017. La réunion a été présidée par le Président du Conseil exécutif.

La réunion avait pour objectif :

- *d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-deuxième session du Conseil en janvier 2018, conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;*

- *de tester les critères et les facteurs employés pour la hiérarchisation des propositions, appliqués à titre d'essai conformément à la décision EB141(8) du Conseil sur la réforme de la gouvernance, et de donner un avis au Secrétariat concernant l'utilisation de l'outil de hiérarchisation ;*

- *d'informer le Bureau des préparatifs en vue de la session extraordinaire du Conseil exécutif ; et*

- *de rendre compte de la consultation sur les méthodes de travail des organes directeurs et le Règlement intérieur du Conseil exécutif.*

Ordre du jour provisoire du Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session

À sa précédente réunion du 31 juillet et du 1er août 2017, le Bureau avait proposé de regrouper en six catégories, comme suit, l'ordre du jour de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif :

1) Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2) Dialogue avec le Directeur général

3) Questions prioritaires stratégiques : questions programmatiques, de gouvernance et de gestion

4) Autres questions techniques

5) Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

6) Questions soumises pour information

Le Bureau avait proposé de transférer les points « Éradication de la poliomyélite » et « Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé » au projet d'ordre du jour provisoire de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé, laissant donc au total 34 points à l'ordre du jour du Conseil.

Le projet d'ordre du jour provisoire avait été communiqué aux États Membres le 10 juillet 2017. Ceux-ci avaient ensuite présenté 10 propositions de points supplémentaires avant le délai du 21 septembre. Ces propositions avaient été distribuées aux membres du Bureau avant la réunion, accompagnées de mémorandums explicatifs et de notes d'orientation du Secrétariat. L'outil de hiérarchisation des propositions, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif (EB141(8)), avait également été communiqué au Bureau du Conseil afin qu'il l'utilise à cette occasion à titre d'essai. Il était noté que le Bureau devait faire rapport au Conseil, à sa cent quarante-deuxième session, sur son expérience de l'utilisation de cet outil.

En ce qui concerne l'examen des 10 points proposés, le Président a proposé que les scores découlant de l'application de l'outil de hiérarchisation soient répartis à l'issue d'un examen qualitatif et contextuel de chaque proposition. Cette suggestion faisait suite aux observations des membres du Bureau qui ont fait valoir : qu'il convient d'éviter une approche « robotisée » ; que l'application de l'outil à l'essai est censée faciliter et non restreindre l'examen ; que le contexte de chaque proposition doit être soigneusement examiné ; qu'il faut tenir compte du but poursuivi par le Conseil exécutif et des points déjà inscrits à l'ordre du jour provisoire ; et que la pratique établie du consensus entre les membres du Bureau concernant l'examen des propositions doit être maintenue.

Le Président a proposé que, pour de faciliter la décision finale du Conseil concernant les propositions de points supplémentaires, le Bureau recommande l'une des options suivantes :

Option 1 : appuyer l'inscription du point proposé à l'ordre du jour
Option 2 : intégrer le point proposé à un point figurant déjà à l'ordre du jour
Option 3 : renvoyer l'examen du point proposé à une session ultérieure du Conseil exécutif
Option 4 : renvoyer l'examen du point proposé à l'Assemblée mondiale de la Santé
Option 5 : ne pas inscrire le point proposé à l'ordre du jour, si les circonstances le justifient.

Le Vice-Président ressortissant de Fidji a offert de se retirer de l'examen du point proposé par son pays. Le Bureau a pris note de cette proposition, mais n'a pas jugé ce retrait nécessaire au regard des pratiques de ses membres dans ce genre de situation et de son souci d'éviter un précédent susceptible de rendre plus complexe encore l'examen des propositions émanant de pays dont des membres du Bureau seraient des ressortissants.

Les membres du Bureau ont noté qu'ils avaient tous rencontré des difficultés dans l'application de l'outil de hiérarchisation et avaient par conséquent convenu, pour des raisons d'opportunité, de différer l'examen de leur expérience concernant cette application aux fins de l'établissement de leur rapport au Conseil exécutif. Voir aussi à ce sujet la section pertinente ci-dessous.

Nouveaux points de l'ordre du jour

En ce qui concerne les propositions de points supplémentaires de l'ordre du jour reçues des États Membres, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé :

- ***d'inscrire** à l'ordre du jour provisoire de la **cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif**, parmi les questions prioritaires stratégiques, le point sur la tuberculose proposé par le Gouvernement de la Fédération de Russie, en recommandant de remplacer l'intitulé du point*

proposé « Mise en œuvre des engagements de la Première Conférence ministérielle de l'OMS pour mettre fin à la tuberculose dans l'ère du développement durable : une réponse multisectorielle » par « Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose » – laquelle réunion se tiendra en 2018 – élargissant ainsi la portée du point en question ;

- ***de reporter** l'examen du point intitulé « Action mondiale pour la sécurité des patients » proposé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **à une future session du Conseil exécutif**, suivant l'examen de la question des « Journées mondiales de la santé » à une future session du Conseil et à l'issue du processus d'approbation du treizième programme général de travail par la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé, la sécurité des patients devant être un élément important des débats sur le programme général de travail se rapportant à la couverture sanitaire universelle ;*

- ***de reporter** l'examen du point intitulé « Cadre de collaboration avec le secteur privé sur la prestation des soins en vue de l'instauration de la couverture sanitaire universelle » proposé par le Gouvernement philippin **à une future session du Conseil exécutif**, dans l'attente des résultats des travaux en cours et de l'approbation du treizième programme général de travail ;*

- ***de ne pas inscrire** à l'ordre du jour provisoire de la **cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif** le point sur la santé des travailleurs proposé par les Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et de Sri Lanka au titre de propositions intitulées, respectivement, « Santé des travailleurs : suivi du Plan d'action mondial de l'OMS au-delà de 2008-2017 » et « Suivi de la résolution WHA60.26 (2007), Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs dans le contexte des ODD », notant qu'un rapport de situation sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la santé des travailleurs 2008-2017 sera présenté à tous les États Membres à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé, en 2018, conformément à la résolution WHA60.26 ;*

- ***de ne pas inscrire** à l'ordre du jour provisoire de la **cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif** le point intitulé « Action accélérée pour la prévention de la noyade au niveau mondial » proposé par le Gouvernement fidjien et d'attirer l'attention du Directeur général sur la nécessité de renforcer l'action de sensibilisation dans ce domaine au niveau des pays et de mieux faire connaître les recommandations actuelles sur la prévention de la noyade ;*

- ***de ne pas inscrire** à l'ordre du jour provisoire de la **cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif** le point sur la Journée mondiale de la maladie de Chagas proposé par le Gouvernement brésilien, notant que la prolifération de ces « journées » spéciales dans le domaine de la santé est un motif de préoccupation et que les États Membres devraient examiner de façon exhaustive les coûts et les avantages de telles « journées ». Le Bureau a estimé qu'il conviendrait d'examiner ce point lors d'une future session du Conseil au titre des questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance, et a prié le Secrétariat de préparer une analyse de cette question, notamment en recensant les journées et semaines mondiales et en évaluant leur efficacité ;*

- ***de ne pas inscrire** à l'ordre du jour provisoire de la **cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif** le point intitulé « Établissement d'une Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments », pour les mêmes raisons. Cependant, notant la conclusion de la Commission du Codex Alimentarius concernant l'institution d'une Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments et la résolution 11/2017 de la FAO sur la célébration d'une telle Journée, les membres du Bureau ont recommandé au Directeur général d'adresser au Directeur général de la FAO une communication officielle soutenant la communication de cette résolution de la FAO au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ;*

- ***de ne pas inscrire*** *à l'ordre du jour provisoire de la* ***cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif*** *le point intitulé « Rôle de la coopération régionale dans les réformes de la réglementation à l'appui de la lutte contre les MNT », proposé par le Gouvernement philippin, étant donné que les maladies non transmissibles figurent déjà à l'ordre du jour ;*

- ***de ne pas inscrire*** *à l'ordre du jour provisoire de la* ***cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif*** *le point intitulé « Santé et ressources humaines », proposé par le Gouvernement philippin, étant donné que cette question a récemment été examinée en même temps que le document « S'engager pour la santé : Plan d'action quinquennal pour l'emploi en santé et la croissance économique inclusive (2017-2021) », adopté en mai 2017 dans la résolution WHA70.6, que les discussions vont se poursuivre lors du Quatrième Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé (en novembre 2017) et que cette proposition a une portée régionale et non mondiale ; et d'inviter les membres du Comité régional du Pacifique occidental à envisager, s'il y a lieu, d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité régional.*

Autres points

Le Bureau a noté qu'à sa réunion précédente, il avait proposé d'inscrire la planification de la transition pour la poliomyélite à l'ordre du jour, au titre des questions prioritaires stratégiques, et de transférer le point relatif à l'éradication de la poliomyélite à l'ordre du jour de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé. Il a accepté la proposition du Secrétariat tendant à inscrire à l'ordre du jour le ***rapport sur l'éradication de la poliomyélite****, qui avait déjà été établi, en tant que document d'information.*

Il a également recommandé que le point existant intitulé « Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles », qui doit avoir lieu en 2018, soit examiné au titre des questions prioritaires stratégiques.

Prochaines étapes

Afin de donner suite à la demande du Bureau, le Directeur du Département Organes directeurs a confirmé que des documents d'orientation seraient mis au point afin d'aider les États Membres à élaborer de façon plus cohérente les futures propositions d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour. Ces documents devraient présenter des observations de haut niveau de l'OMS concernant ces propositions, plutôt que de simples commentaires du programme technique concerné ; ils devraient indiquer si la question a déjà été examinée et préciser les résolutions et décisions existantes, ainsi que les incidences sur les ressources de l'OMS.

Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur, lorsque le Directeur général et le Bureau jugent nécessaire de recommander de reporter ou d'écarter des propositions reçues concernant le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-deuxième session du Conseil, une explication concernant cette recommandation devrait figurer dans l'ordre du jour provisoire annoté. Conformément à la décision EB134(3) (2014) « Réforme de l'OMS : méthodes de travail des organes directeurs », les mémorandums explicatifs et notes pertinentes seraient alors accessibles à tous les États Membres et Membres associés sur la plateforme électronique de l'OMS.

Le Directeur général a informé le Bureau que l'ordre du jour provisoire annoté de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif ainsi que l'ordre du jour provisoire indiquant la cote des documents seront envoyés à tous les États Membres avec la lettre de convocation.

Utilisation de l'outil de hiérarchisation

Le résultat préliminaire de l'attribution de scores à titre d'essai aux propositions de points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour a fait l'objet d'un échange avec le Bureau. (Le résultat final, y compris les scores attribués par le membre du Bureau qui n'a pu être présent à la réunion, a été communiqué au Bureau peu après la réunion.) Une concordance générale a pu être notée avec le résultat de la discussion sur l'ordre du jour provisoire. Notant que les totaux finaux seraient inclus dans le rapport que le Secrétariat soumettrait au Conseil exécutif sur l'essai, le Bureau a recommandé que les scores soient présentés sous la forme de pourcentages plutôt que de totaux.

Le Bureau a formulé un certain nombre d'observations préliminaires sur l'expérience tirée de l'utilisation de l'outil. Il a convenu de l'utilité d'un système de notation en principe, mais a rencontré des difficultés dans son application sous la forme d'une appréciation purement quantitative. C'était un outil complexe, avec un certain nombre d'indicateurs négatifs pouvant prêter à confusion et compliquer la notation. Certains facteurs semblaient répétitifs, et le large éventail de scores possibles pour chaque facteur compliquait l'analyse. En résumé, et comme il serait plus amplement détaillé dans le rapport, le Bureau a estimé qu'un système simplifié, avec un nombre de critères réduit, serait d'une utilisation plus aisée à l'avenir pour les futurs membres du Bureau. Il a suggéré que l'outil soit revu et révisé par le Département de l'OMS chargé de l'évaluation et a noté que cette recommandation figurerait dans son rapport.

Le Président a invité les membres du Bureau à envoyer leurs observations détaillées sur l'utilisation de l'outil, et ses différentes sections, au Secrétariat et a suggéré que le Bureau se réunisse en marge de la session extraordinaire du Conseil exécutif en novembre pour examiner son rapport sur cette question de façon à ce qu'il puisse être présenté au Conseil en janvier 2018.

= = =